

# La Lucarne

---

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

---

Vol. XXVII, numéro 3

Été 2007

---



**Maison Cléophas Turmel**  
930, rang du Haut Saint-Thomas à Saint-Séverin  
*(Photo: Daniel Carrier)*

---

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

## Sommaire

• Maison de la page couverture	2
• Éditorial	3
• Fiche technique	4
• Ma bibliothèque	6
• La formation aux techniques traditionnelles en construction	7
• Le terminal méthanier Rabaska	8
• Sauvegarde	11
• Vie de l'Association	12
• Activités et En bref	13
• Carrefour des petites annonces	14
• Congrès—Invitation et lieux d'hébergement	16

### La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron  
Comité de rédaction : Marie-Lise Brunel, Agathe Lafortune, Louis Patenaude.  
Collaboratrices, collaborateurs: Gérard Beaudet, Gaston Cadrin, Louis-Philippe Picard  
Photos et crédits photographiques : Claude Duchaine, Daniel Carrier, Yves Laframboise.

Mise en page et transmission des textes : Agathe Lafortune  
Livraison : Komunik  
Infographie : Michel Dubé  
Imprimeur : Imprimerie de la CSDM  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

**La Lucarne** est publiée en mars, juin, septembre et décembre de chaque année par l'association **Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)**

L'adresse du secrétariat de l'Apmaq est le 2050, rue Amherst, Montréal, (Québec) H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444  
Télécopieur : (514) 528-8686  
Courriel : apmaq@globetrotter.net  
<http://www.maisons-anciennes.qc.ca>

On peut reproduire et citer les textes parus dans *La Lucarne* à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans *La Lucarne* n'engagent que leurs auteurs.

Convention de la poste publication 40920008  
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à  
APMAQ  
2050, rue Amherst, Montréal, H2L 3L8

### Page couverture

Maison Cléophas Turmel, située au 930, rang du Haut Saint-Thomas à Saint-Séverin. (Voir congrès en Beauce, en page 16)

### Fiche descriptive \*

Rédigée par Daniel Carrier, historien de l'architecture  
Lauréat du Prix-Robert-Lionel-Séguin 1991

Propriétaire en 2005 : Noëlla Pomerleau, veuve de Josaphat Lachance.

Liste des occupants (commençant par l'avant-dernier) : Gérard Lachance, (frère de Josaphat) marié à Claire Pomerleau, Cléophas Turmel qui l'a construite et son épouse Alice Lachance.

Date de construction de la maison : 1880 -1890

**Type** : maison néo-classique américaine avec lucarne centrale à fenêtre engagée dans le mur de la façade avant.

**Toit** : à 2 versants droits avec lucarne, recouvert aujourd'hui de tôle ondulée, de bardeau de cèdre à l'origine.

**Revêtement des murs extérieurs** : recouvert en 1976 en large déclin de *masonite* qui a remplacé celui d'origine en planches à feuillure à l'horizontale.

**Fenêtres** : d'origine à 6 carreaux au rez-de-chaussée et dans la lucarne centrale avant et à 4 carreaux dans les pignons, avec encadrement plat à l'américaine. 3 fenêtres regroupées au rez-de-chaussée sur le mur pignon.

**Galerie** : sur trois faces avec garde soleil à trois versants courant sur toute la façade avant. Les poteaux carrés rapetissant vers le haut et les barrotins carrés sont probablement de la décennie 1940-1950.

La cheminée actuelle en brique double a été faite en 1948 pour remplacer le tuyau de fer ancien. Située au milieu de la maison.

Cuisine d'été fermée à même le hangar, recouverte de planches verticales (à conserver tel quel) en enfilade à l'arrière de la maison, à la manière de la Nouvelle-Angleterre.

De beaux érables et des hortensias entourent la maison.

Très bel ensemble de bâtiments bien répartis dans un très beau paysage.

### Recommandations

Conserver la fenestration à 4 carreaux et l'encadrement plat à l'américaine des ouvertures.

Conserver le revêtement de planche à feuillure.

**Photos** : Daniel Carrier, automne 2005, nos : 765, 766, et 767.

Informatrice et date : Noëlla Pomerleau, hiver 2006.

### Description et recherches \*

Daniel Carrier, historien de l'architecture et Louise Chamberland, automne 2005 et hiver 2006.

Pour devenir membre ou pour renouveler votre adhésion à l'APMAQ

Cotisation annuelle : 30 \$ par famille

Cotisation de soutien : 50 \$ ou plus

Pour recevoir votre carte de membre et un reçu,

postez votre chèque au

Secrétariat de l'APMAQ

2050, rue Amherst

Montréal, Qc H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444

Télécopieur : (514) 528-8686

## Patrimoine et infrastructures : des cohabitations difficiles

Gérard Beaudet, urbaniste  
Directeur, Institut d'urbanisme  
Chercheur associé, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti  
Lauréat du Prix Robert-Lionel-Séguin 2006

Ma première intervention publique concernant le patrimoine remonte au milieu des années 1970. J'avais alors contacté Alain Duhamel, journaliste au *Devoir*, pour lui faire part de ma préoccupation quant à l'avenir d'une maison rurale ancienne du boulevard Lévesque, dans le quartier Saint-François à Laval. Cette maison devait être démolie pour permettre l'aménagement des approches du pont de l'autoroute 25 en franchissement de la rivière des Prairies. Quelque 30 ans plus tard, la maison est disparue depuis belle lurette tandis que le pont est toujours attendu.

Ce cas illustre une des facettes des enjeux inhérents à la sauvegarde du patrimoine bâti dans le contexte de l'implantation d'équipements infrastructuraux. Dans la région de Montréal, la destruction du village de Longue-Pointe à l'occasion de la construction du pont-tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine, le sectionnement du village du Sault-au-Récollet lors de l'aménagement de l'approche du pont Papineau-Leblanc, ainsi que la disparition du caractère riverain de Longueuil et de La Prairie à la suite de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et de la construction de la route 132 en berge<sup>1</sup>, constituent quelques exemples du tribu payé lors de l'implantation de réseaux infrastructuraux. On pourrait évidemment allonger la liste, notamment en incluant les milliers de logements détruits lors de la construction des percées et des traversées autoroutières dans les quartiers anciens des villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Dans ces circonstances, la démolition de bâtiments d'intérêt patrimonial est certes la conséquence la plus déplorable. Elle n'est toutefois pas seule en cause. En effet, un peu partout sur le territoire, on découvre des bâtiments ou des ensembles architecturaux anciens qui, bien qu'épargnés, subissent le voisinage lourd de contraintes d'une autoroute, d'un échangeur autoroutier, d'un pont, d'un poste de transformation ou d'un pylône électrique. Sans verser dans une nostalgie à saveur bucolique, on admettra que de tels voisinages desservent souvent le chantier de la conservation et de la mise en valeur de notre patrimoine.

Or, de nos jours, l'implantation d'éoliennes montre avec une acuité nouvelle que l'enjeu ne se limite incidemment pas à la sauvegarde d'un patrimoine bâti plus ou moins isolé, mais qu'il concerne des espaces passablement étendus désormais considérés sous l'angle du paysage<sup>2</sup>. En d'autres termes, on se rend de plus en plus compte que s'opposent souvent deux logiques spatiales – celle de l'établissement et celle des réseaux infrastructuraux – dont la cohabitation et les rapports d'échelle sont souvent difficilement conciliables.

Malheureusement, la sauvegarde du patrimoine est encore trop souvent abordée à la pièce, l'organisation spatiale à laquelle appartiennent les bâtiments, qu'il s'agisse d'un rang, d'un village, d'un faubourg, d'un front de villégiature, d'un îlot urbain ou d'un voisinage plus étendu, étant en quelque sorte négligée. On comprend évidemment qu'il soit parfois dans l'intérêt des promoteurs d'un projet de réduire les impacts de ce dernier à des conflits de voisinage, voire à une ou deux démolitions, plutôt qu'à une déstructuration irréversible d'un milieu. Ce n'est toutefois pas une raison pour qu'une appréciation plus globale et plus systématique ne soit pas favorisée.

Un milieu d'intérêt patrimonial ne doit en effet pas être assimilé à une simple concentration de bâtiments anciens. Il s'agit d'une organisation complexe dont l'équilibre, bien que dynamique, peut être irrémédiablement rompu dès lors qu'un aménagement répondant d'une logique étrangère à la première lui est superposé. Le succès d'une démarche de sauvegarde ne s'évalue donc pas sur la base du nombre d'édifices protégés mais bien plutôt sur la préservation de l'intégrité et de l'équilibre du milieu.

<sup>1</sup> Ce dernier projet a par ailleurs engendré des contraintes permanentes (pollution sonore et environnementale, barrière physique et visuelle, etc.) qui ont eu un impact certain sur la valorisation ultérieure de ces deux milieux. Le bourg de La Prairie a été le plus lourdement affecté des deux.

<sup>2</sup> Une telle sensibilité paysagère a été mobilisée avec succès il y a quelques années par les opposants à la traversée fluviale aérienne Grondines-Lotbinière. La société Hydro-Québec a d'ailleurs été forcée d'aménager une traversée sous-fluviale.

## COMMENT DÉSIGNER, COMMENT NOMMER UNE MAISON ANCIENNE

Directive de la Commission des biens culturels du Québec CBCQ, 2005  
Révision des toponymes des biens et des lieux culturels classés et reconnus, 4 p. (2<sup>e</sup> édition)

Marie-Lise Brunel

Dans le dernier numéro de *La Lucarne* (printemps 2007, page 3), Pierre Bleau, membre de l'APMAQ et propriétaire de la Maison Hormidas-Lauriault située à Pointe-aux-Trembles, attirait notre attention sur la question de la désignation des biens culturels. Ayant remarqué que *La Lucarne* désignait souvent une maison à l'aide du nom des propriétaires actuels, il s'interrogeait quant à cette pratique éditoriale et nous invitait à prendre connaissance de directives émises à ce propos par la Commission des biens culturels. Après consultation faite auprès de la Commission des biens culturels du Québec, Marie-Lise Brunel présente ici un résumé de la politique de la CBCQ en ce qui touche plus particulièrement la désignation des propriétés privées.

La désignation officielle d'un bien culturel est souvent le fait (mais pas toujours) de l'attribution d'un statut juridique reconnaissant son intérêt public, esthétique ou historique. Le bien classé ou reconnu devient, pour la collectivité, un élément d'un patrimoine à conserver et à transmettre.

Pour qu'il en soit ainsi, ce patrimoine doit tout d'abord être connu. Le nommer constitue la première opération à faire en ce sens puisque «nommer, c'est identifier, définir, caractériser». Il importe donc de donner le bon toponyme. Par exemple, *Maison natale de Louis-Fréchette* a plus de signification que le 229, *rue Saint-Laurent*. Mais, il va de soit qu'un seul nom doit être attribué à tout bien culturel.

N.B. Si les noms des édifices publics tels que les églises, les palais de justice ou les immeubles gouvernementaux présentent généralement peu de problèmes, ces bâtiments ayant souvent une désignation reconnue, il n'en va pas de même avec les maisons patrimoniales. En effet, il existe peu de règles de dénomination de sorte que c'est plutôt la pratique qui a imposé des façons de faire.

### Principe de base

La Commission des biens culturels considère que le toponyme choisi devrait refléter la raison du classement ou de la reconnaissance. Aussi quelques balises permettent de normaliser le processus de désignation des maisons anciennes.

### Bâtiments domestiques

La désignation de bâtiments domestiques présente parfois certains problèmes. La pratique courante veut que l'on privilégie les désignations suivantes :

1. le nom donné par le propriétaire ou l'architecte lors de la construction (ex.: *Cataraqui* à Sillery) ;

2. le nom du premier propriétaire occupant pour qui la maison a été construite (prénom et patronyme. Par exemple: *Maison André-Benjamin-Papineau* à Laval); N.B. Si plusieurs générations se sont succédé, on peut donner le nom de famille uniquement. Il faut cependant éviter que le même patronyme désigne plusieurs maisons dans une même municipalité, à moins de pouvoir les distinguer les unes des autres par des variantes.

L'usage d'un patronyme sous une forme ancienne doit être employé de façon judicieuse. Comme il n'y avait pas de règle d'écriture à l'époque, l'orthographe a varié en fonction des personnes (curés, notaires, recenseurs) à moins que le nom ait été rédigé d'une façon constante. Il est préférable d'utiliser un patronyme dans sa forme la plus largement reconnue. (ex.: *Maison Thibault* plutôt que *Maison Thibaud*).

3. le nom d'un personnage important qui a habité ou occupé l'immeuble, d'un événement majeur qui y a eu lieu ou d'une légende qui y est rattachée.(ex.: *Maison Wilfrid-Laurier*) ;
4. le nom reconnu depuis plusieurs générations par la tradition orale. Comme cette tradition change également, il faut s'assurer qu'elle est basée sur des faits vérifiables et qu'elle n'est pas récente.(ex. : *Maison Brien-D t--Desrochers* à Varennes) ;
5. un nom associé à un élément géographique (ex.: *Maison de Beaurepaire* à Beaconsfield) ;
6. un nom qui fait consensus dans le milieu depuis des années (ex. : *Maison Jean-Baptiste Chevalier* à Québec).

Le générique de *Maison* est préférable à celui de *Résidence*. Ainsi, on parlera de la *Maison Thomas-Whitehead* et non de la *Résidence de Thomas-Whitehead*. Attention aux désignations de manoir, château et autres qualificatifs du genre: ils ont une signification particulière et devraient être réservés aux bâtiments et lieux dont les dimensions et le style architectural le justifient.

## Des noms à éviter

1. *Anciens et vieux.* Dans les faits, à peu près tous les monuments historiques pourraient recevoir le qualificatif d'ancien. Il faut éviter l'utilisation d'un tel qualificatif, à moins qu'il ne soit nécessaire pour distinguer deux immeubles à même vocation dans une même municipalité; ainsi, on désignera *Ancien palais de justice de Saint-Jérôme* par opposition au nouveau ;
2. L'usage du nom du propriétaire lors du classement n'offre pas une distance historique suffisante ;
3. Le nom du constructeur ou de l'architecte pour empêcher une prolifération d'un même toponyme, sauf pour désigner l'œuvre majeure d'un architecte reconnu ;
4. Les noms multiples qui se veulent un résumé de l'histoire d'un immeuble en une seule désignation (ex.: *Maison Matte-Dupont-Renaud-Guillemain* de Québec) ;
5. Le nom de personnes vivantes ou mortes depuis peu. La pratique veut que l'on attende un délai «raisonnable» ( $\pm$  20 ans) après le décès d'un personnage ou après un événement avant de classer, reconnaître ou citer un monument ou un site en sa mémoire.

## Changement de désignation

Il peut arriver qu'après l'attribution d'un statut juridique, on veuille changer la désignation d'un immeuble. Cette pratique doit être appliquée judicieusement et appuyée sur de nouvelles recherches. Après une consultation auprès des principaux intéressés, cette désignation devrait être officialisée par les autorités municipales ou nationales selon le statut accordé à l'immeuble. Il faut également ménager la mémoire collective et, si ce nouveau nom risque de choquer cette mémoire, prendre le temps de bien expliquer les raisons du changement.

## Officialisation des toponymes

La Charte de la langue française prévoit que c'est la Commission de toponymie qui a le pouvoir d'officialiser les noms de lieux. Les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent faire l'objet de publication au moins une fois l'an dans la *Gazette officielle du Québec*.

Les municipalités auraient avantage à faire officialiser les toponymes des biens qu'ils ont cités, tout comme le gouvernement du Québec devrait le faire pour les biens classés et reconnus. Dès la publication dans la *Gazette officielle du Québec* des noms approuvés par la Commission de toponymie, leur emploi devient obligatoire dans les tex-

tes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation.

## Règles d'écriture

La désignation officielle des biens culturels classés et reconnus se doit de respecter les règles d'écriture de la Commission de toponymie. Ces règles se retrouvent au chapitre 7 du *Guide toponymique du Québec* publié par la Commission. Les trois exemples qui suivent sont présentés à titre indicatif.

### Non-traduction des noms

On ne doit pas traduire en tout ou en partie les toponymes officiels. (ex. : *Unity Building*, immeuble construit pour la *Unity Building Company*)

### Particules de liaison liant un toponyme dépourvu de générique et une expression géographique

Un nom d'entité de nature administrative dont la forme officielle ne comporte pas de générique est relié à l'expression géographique (paroisse, municipalité et autres) qui exprime l'objet géographique au moyen des particules de liaison (ex.: *Église de Saint-Eustache*)

### Accents et autres signes diacritiques

Finalement, on doit toujours conserver les accents et autres signes diacritiques, y compris sur les lettres majuscules.

---

## Les membres du conseil d'administration 2006-2007

**Anita Caron**, présidente  
(418) 246-3426

**Réal Béland**, vice-président  
(450) 661-2949

**Gyslaine Samson-Saulnier**,  
trésorière  
(450) 581-9101

**Agathe Lafortune**, secrétaire  
(514) 332-5943

**Marie-Lise Brunel**, conseillère  
(514) 849-9669

**Micheline Fecteau**, conseillère  
(514) 731-1125, (450) 298-5690

**Louis Patenaude**, conseiller  
(514) 845-5915

**Jacques Portelance**, conseiller  
(418) 259-7620

---

## Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d'ailleurs.

Sous la direction de Martin Drouin (2006) Montréal : Multimondes, Collection Cahiers du patrimoine de l'UQAM, 248 p.

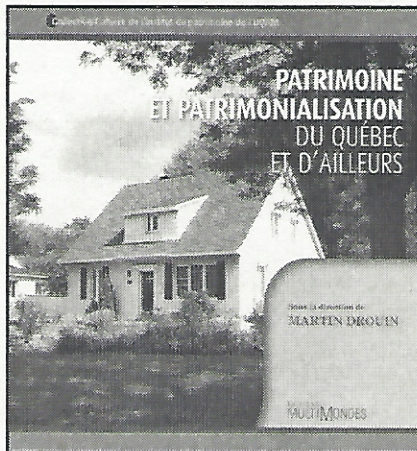
Marie-Josée Lemaire-Caplette

Étudiante à la maîtrise en muséologie et coordonnatrice Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

<<http://www.maisons-anciennes.qc.ca>>

Association québécoise pour le patrimoine industriel

<<http://www.aqpi.qc.ca>>



La notion de patrimoine s'élargit davantage d'années en années et nous amène à y inclure une multitude de pratiques et de disciplines. Aujourd'hui, plusieurs questions et réflexions ressortent de cette reconceptualisation du terme. Des chercheurs, majoritairement de niveau doctoral ou au post-doctoral, intéressés

par cette « nouvelle » notion de patrimoine s'interrogent et signent les textes de la publication *Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d'ailleurs*. Le dernier article fait figure d'exception, rédigé par Jean-Yves Andrieux, professeur de l'Université de Rennes 2 et spécialiste, concluant l'ouvrage « dans une sorte de bienveillance tutélaire ».

*Patrimoine et patrimonialisation* est né de collaborations issues de deux colloques ayant eu lieu en 2004 et 2005 et qui s'intitulent respectivement *Villes et identité urbaine : De l'usage du patrimoine dans un contexte de mondialisation* ainsi que *Patrimoine et patrimonialisation*. Ayant comme fil conducteur le processus et l'idée même de patrimonialisation, la publication est composée de trois sections majeures : urbanisme, médiateurs mise en mémoire. Les articles sont la plupart du temps illustrés par de nombreuses photographies et touchent au patrimoine québécois, mais également parisien, vietnamien, roumain, breton, etc. Le récent concept de patrimoine semble avoir aboli toutes frontières, réelles et virtuelles. La publication traite donc de plusieurs enjeux patrimoniaux, dont quelques-uns sont susceptibles de nous intéresser davantage dans ce cadre-ci.

### *Les cités-jardins au Québec ou la patrimonialisation d'une idée, Barbara Julien*

Le concept même de cité-jardin se voit défini dans ce texte, accompagné de comparaisons et du processus de patrimonialisation afin que chacun cerne bien l'idée première, généralement méconnue. La démarche et les dénouements de la patrimonialisation de la cité-jardin québécoise sont abordés concrètement, soulevant entre autres l'importance d'une vue d'ensemble patrimoniale.

### *Controverses autour d'un objet : Les boiseries de la maison Estèbe à Québec, Nathalie Hamel*

Cet article relate l'histoire peu ordinaire des boiseries de la maison Estèbe construite en 1752 sur la rue St-Pierre à Québec et maintenant annexée à l'édifice du Musée de la civilisation. Controverses, rumeurs, abandon, achat, réintégration, les boiseries ont de quoi susciter la curiosité. Par l'entremise du parcours de ces boiseries, l'auteur démontre le processus de patrimonialisation et de prise de valeur symbolique.

### *Montréal 1917 : L'émergence d'une identité patrimoniale, Diane Joly*

En 1917, Montréal fête le deux cent soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Pour l'occasion, des visites historiques dans le Vieux-Montréal sont organisées et mettent en valeur différents monuments et édifices. Le choix des monuments, la grille de lecture employée et la façon de présenter l'histoire permet de faire ressortir les traits identitaires montréalais de cette période. Cette identité est entre autres fondée sur le savoir-faire commercial, l'éducation et l'ouverture aux autres cultures et autres confessions.

### *Entre morale et éthique : Ébauche d'une réflexion sur les dimensions et les usages de la notion de patrimoine dans la région de Québec, au vingtième siècle, Étienne Berthold*

Ce texte se veut une réflexion sur la notion de patrimoine basée, fait plutôt rare, sur des éléments éthiques et sociaux. Pour ce faire, l'auteur définit les termes au cœur de sa réflexion et illustre ensuite son propos par deux exemples tirés de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, soit la patrimonialisation de l'île d'Orléans et la deuxième étape du chantier de Place-Royale à Québec.

### *Autour du livre « Les églises au Québec, un patrimoine à réinventer » (2005) ; Quelques interrogations sur les mutations identitaires des églises à travers la patrimonialisation, Richard Gauthier*

Les fondements de cet article reposent sur la publication des historiens de l'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset publiée en 2005 : *Les églises au Québec, un patrimoine à réinventer*. Le sujet central en est bien évidemment la « reprise » des églises québécoises. L'auteur du texte résume, commente et renforce le propos des deux historiens. Il conclut en rappelant que : « l'important est d'assurer la pérennité des églises, par une figure du patrimoine ecclésial qui ne soit ni trop rigide ni trop fragile ».

# LA FORMATION AUX TECHNIQUES TRADITIONNELLES DE CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DES ATELIERS EN PRÉPARATION

Date prévue: samedi, 17 novembre 2007  
Lieu: École des métiers de la construction de Montréal

*Louis Patemaude*

Tel qu'indiqué dans son plan triennal adopté lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2006, l'APMAQ entreprend la préparation d'une activité de sensibilisation et de formation en collaboration avec d'autres organismes compétents en matière de patrimoine; ce colloque prévu pour l'automne 2007 se prolongera sous forme d'ateliers au cours de l'hiver 2007-2008, d'où le nom que nous lui avons donné de Colloque-atelier dont le thème précis sera: *La formation aux techniques traditionnelles de construction domiciliaire*.

C'est en étroite association avec l'École des métiers de la construction de Montréal de même qu'avec le Comité francophone d'ICOMOS-Canada que cette activité sera mise en oeuvre.

Ouvert au grand public, ce colloque-atelier s'adresse tout particulièrement aux membres de l'APMAQ qui sont engagés ou s'apprêtent à s'engager dans la restauration de leur maison et qui se demandent qui pourrait les conseiller et même leur apprendre à exécuter certaines tâches.

La difficulté et même l'impossibilité de trouver une main d'oeuvre en restauration patrimoniale compétente et reconnue légalement est ce qui motive les organisateurs de ce colloque-atelier.

À court terme, on cherche à démythifier la restauration domiciliaire en guidant les participants et en leur enseignant à effectuer eux-mêmes des travaux.

À long terme, l'objectif est de contribuer à l'établissement de programmes de formation patrimoniale dans les écoles de construction et d'assurer aux diplômés éventuels la reconnaissance professionnelle dont ils ont besoin pour entreprendre une véritable carrière dans ce domaine.

Le colloque s'ouvrira par une séance où sera rappelée la difficulté de trouver des artisans compétents en matière de restauration de maisons anciennes, puis on procédera à un échange d'expériences entre propriétaires ayant restauré leur maison. Les participants pourront ensuite assister à des mini-conférences où les enseignants de l'École des métiers de la construction les initieront à des techniques de restauration; la maçonnerie, le plâtre, les toitures, l'isolation, les boiseries pourront faire l'objet de ces séances pratiques. À l'issue de cette journée, on pourra s'inscrire à des ateliers qui auront lieu au cours de l'hiver 2007-2008.

On cherche à obtenir la participation de représentants des autorités publiques pertinentes comme le Ministère de l'Éducation, le Ministère de la Culture et des communications et la Commission de la construction du Québec.

*La Lucarne*, dans son numéro d'automne, fournira aux lecteurs les renseignements pratiques relatifs à cette activité.

## Patrimoine religieux du Québec

La *Fondation du patrimoine religieux du Québec* nous informe de la mise en ligne de la captation audio réalisée lors de la conférence du 28 mars 2007, événement qui fut présenté sous le thème « *Le recyclage des lieux de culte montréalais* ». Les extraits sonores ont été placés sur le site de l'*Observatoire du patrimoine religieux*, dans la zone destinée aux présentations du 28 mars.

Trois études de cas de recyclage de lieux de culte montréalais ont été présentés lors de la conférence du 28 mars :

- 1• La conversion de l'église Saint-Henri en Hôtel des Encans Iégor de Saint-Hippolyte, Hôtel des Encans et Yves Lefebvre
- 2• La transformation d'une église en logement – Résidence Saint-Eugène, rue Beaubien à Montréal  
Alain Bergeron, ABCP architecte et Hassa Daba de la Société d'Habitation et de développement de Montréal

3• L'appropriation communautaire d'un lieu de culte ou loge maintenant un restaurant  
Ron Rayside, Rayside architecte et Jacynthe Ouellette du *Chic Resto-Pop*.

Les lieux de culte constituant des éléments structurants de la trame urbaine et villageoise, de nombreux aspects doivent être pris en compte lors de projets de recyclage de ces bâtiments. Face à certaines problématiques, il devient de plus en plus important d'élargir notre approche vis-à-vis de cette nouvelle avenue de la conservation du patrimoine immobilier religieux, tout en l'inscrivant à l'intérieur d'une démarche planifiée réunissant les partenaires concernés.

Pour entendre les conférences et en savoir davantage sur la Fondation  
Observatoire : [www.observatoire-patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.observatoire-patrimoine-religieux.qc.ca)  
Inventaire : [www.lieuxdeculte.qc.ca](http://www.lieuxdeculte.qc.ca)

# Le terminal méthanier Rabaska, un projet incompatible avec le paysage lévisien

*Gaston Cadrin,*  
géographe-environnementaliste et président du GIRAM  
Lauréat du Prix Robert-Lionel-Séguin 1999

Depuis avril 2004, le consortium Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge concocte l'implantation d'un terminal méthanier dans le secteur fluvial étroit de Beaumont/Lévis/Île d'Orléans. Le site de ce projet de gaz naturel liquéfié (GNL) a été choisi exclusivement par les promoteurs sans aucune orientation gouvernementale. De plus, il s'agit d'une infrastructure énergétique contestable sur le plan de la justification énergétique et à hauts risques pour la population avoisinante. Le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) a entendu les parties au cours de l'hiver dernier et doit remettre son rapport à la ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs d'ici quelques semaines. Les populations les plus concernées et les organismes opposés à ce projet attendent avec anxiété de connaître les conclusions de ce rapport à valeur consultative afin d'ajuster leurs stratégies futures.

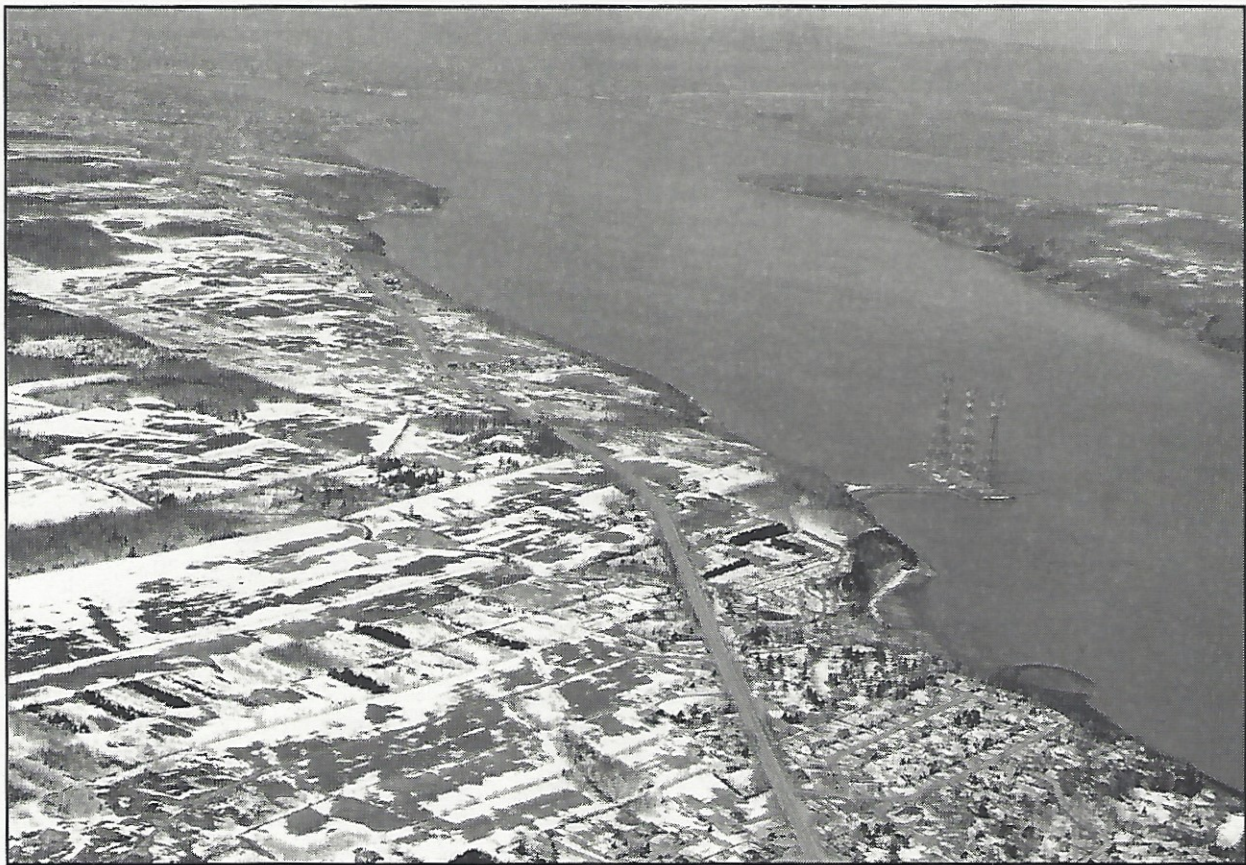


Illustration de la route touristique de la Rive-Sud (les deux campings de Beaumont, au premier plan), l'entrée fluviale des croisiéristes internationaux et l'unité paysagère régionale où Rabaska veut s'implanter. Le site de la jetée se situe à 1,3 km à l'ouest des pylônes d'Hydro Québec (Photo : Claude Duchaine).

## Un site sensible

Le site est inapproprié pour ce type d'installations (port, pipeline de GNL, énormes réservoirs, usine de regazéification, etc.) pour des motifs d'accès maritime, de proximité des populations, mais également en raison des caractères patrimoniaux et paysagers exceptionnels du lieu.

Que ce soit en vertu de ses particularités géographiques ou historiques et de ses panoramas, le secteur Ville-Guay/Beaumont constitue pour les résidents et les touristes un des plus beaux

spectacles du Saint-Laurent. Il s'agit d'une unité paysagère offrant une grande homogénéité de par sa prédominance rurale, ses caractères patrimoniaux et ses points de vue sur l'Île d'Orléans. Les vues d'ensemble sur le fleuve, le plateau laurentien, la côte de Beauport et l'Île sont spectaculaires et diversifiées, notamment en raison de la sinuosité du chenal et des promontoires naturels de l'enveloppe fluviale. De plus, les berges convoitées pour la construction de la jetée et d'un poste d'amarrage accueillent des plantes rares ou menacées et les falaises boisées conservent sur plus de trois kilomètres une intégrité séculaire. Seuls des accès pour les anciennes pêches à l'anguille ont causé de



minimes perturbations au milieu riverain. Bref, le secteur choisi est tout sauf industriel! *Ouvrir la porte à ce projet industrialo-portuaire, ce sera planifier la dégradation accélérée du milieu naturel, patrimonial et rural du secteur est de Lévis, ce sera un affront et une menace à l'arrondissement historique de l'Île d'Orléans, créé en 1970.*

## Un cadre historique à protéger

La trame cadastrale et patrimoniale a été façonnée sur environ 350 ans. C'est dans ce secteur qu'ont été concédées les toute premières terres de la seigneurie de Lauzon et, de ce fait, de l'ensemble de la rive droite du Saint-Laurent. Il s'agit d'un lieu d'une valeur identitaire presque aussi forte que l'Île d'Orléans. Enfin, des vestiges patrimoniaux se retrouvent dans l'architecture domestique (maisons et granges patrimoniales), au fort De La Martinière et au moulin De Vincennes à Beaumont (reconstruit en 2005), sans compter le potentiel archéologique lié à la présence amérindienne.

Ce paysage champêtre et culturel (500 000 automobilistes dont 180 000 véhicules de vacanciers et 12 000 cyclistes durant les mois d'été) mérite d'être maintenu dans son intégrité, tout au moins de ne pas subir la rupture et l'assaut découlant d'une implantation industrielle impossible à intégrer de façon harmonieuse.

Une étude réalisée pour le GIRAM en 1994<sup>1</sup> a démontré que le secteur lévisien Ville-Guay /Beaumont ne convenait pas à une vocation d'infrastructures lourdes. Toutes les études réalisées dans ce secteur ont démontré l'intérêt du patrimoine culturel et visuel et l'importance d'en assurer la pérennité. De plus, la nécessité de favoriser des aménagements et des interventions de qualité dans cet espace riverain Lévis/Beaumont se justifie davantage quand on considère que ce secteur est le prolongement visuel et patrimonial direct de l'île d'Orléans.

**Cet arrondissement historique national de l'Île d'Orléans a été créé en raison de la force et de la valeur de son patrimoine, de ses paysages et de sa référence identitaire pour l'ensemble du Québec.** Face aux nombreux impacts appréhendés du projet Rabaska, il aurait été normal de s'attendre à une analyse exhaustive de la part du ministère de la Culture et des Communications ou de la Commission des biens culturels des conséquences visuelles ou environnementales que ce projet pourrait générer, notamment pour ce milieu culturel protégé qu'est l'Île d'Orléans. Une demande formelle « *de tenir des audiences publiques sur les conséquences de l'établissement d'une zone industrialo-portuaire à proximité de cet arrondissement historique* » a été faite (lettre de Serge Mongeau, 12 mai 2006), mais la réponse a été fort décevante. Le 26 mai 2006, la Commission justifia son incapacité d'intervenir en ces termes : « *Dans le cas qui nous concerne, la ministre et, par conséquence, la Commission des biens culturels, n'ont juridiction qu'à l'intérieur du territoire de l'arrondissement historique. Ces limites sont définies par le contour de l'Île. La Loi (sur les Biens culturels) ne peut s'appliquer hors de ces limites* ».

Or, il est complètement anormal qu'un site ou un monument

protégé ne puisse bénéficier d'aucune protection paysagère hors ses limites. Pour combler cette lacune, le GIRAM proposait à la Ministre d'adopter « *un décret élargissant l'arrondissement historique aux rives fluviales de la rive sud et de la rive nord, c'est-à-dire à toute l'enveloppe paysagère de l'Île?* »<sup>2</sup> À cette demande, nous n'avons reçu qu'un accusé de réception... Ce qui est encore plus étonnant, c'est l'absence d'avis des fonctionnaires des Directions régionales concernées sur le dossier Rabaska, même pas une page! Comment interpréter cette indifférence? À notre avis, dans ce ministère comme dans d'autres, on marche sur des œufs avec ce dossier qui avait déjà reçu l'aval tacite du gouvernement Charest.

En raison de l'importance du patrimoine dans ce secteur, les fonctionnaires du Ministère et la Commission des biens culturels auraient dû jouer un rôle similaire à celui des représentants de la Santé publique en ce qui a trait à la protection des populations. Il est inadmissible que personne du milieu culturel ne se soit penché sur les atteintes potentielles et irréversibles que ce projet de terminal méthanier peut causer à l'enveloppe visuelle et paysagère de l'Île, ainsi qu'à l'environnement (pollution de l'air, bruit, lumière). **Le gouvernement français ou son ministère de la Culture permettrait-il l'établissement d'un terminal méthanier dans le voisinage du Mont Saint-Michel sans dire un mot?**

En plus, de représenter des impacts visuels à portée de vue sur plusieurs dizaines de kilomètres pour les résidants, les usagers de la navigation de plaisance et les touristes, il y a les risques technologiques qui pourraient affecter le patrimoine insulaire. Une fuite majeure de GNL à un navire au quai de déchargement pourrait orienter le nuage gazeux directement sur le village de Saint-Laurent en présence de vents dominants du sud-ouest. Quelles seraient les conséquences d'un accident majeur (notamment par échouement) d'un méthanier à l'extrémité ouest de la Traverse du Nord ou dans le chenal des Grands Voiliers), sachant que l'on dénombre des centaines de résidences à proximité des rives dans les municipalités de Saint-François, Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille? Sur le plan patrimonial, signalons que dans ces secteurs riverains ou côtiers, on dénombre au moins 425 maisons historiques dans l'inventaire du ministère de la Culture et des Communications.

## Un projet en rupture avec le paysage

La principale richesse de la région, une des bases fondamentales de son développement repose sur son histoire et sa géographie. Québec, comme Capitale nationale, doit miser sur ses aménités et ses potentiels tant pour l'attrait de nouvelles entreprises, notamment celles axées sur les nouvelles technologies, que pour renforcer son développement touristique. Une résidante de Beaumont exprime cela en ces termes : « *Dans une région où la vie culturelle occupe un créneau très important de l'économie, où la haute technologie constitue un vecteur de développement promoteur, où l'agriculture et l'industrie touristique font bon ménage en se rejoignant parfois dans des projets novateurs profitables à l'économie mais aussi à l'environnement, on peut facilement se passer du type d'industrie lourde que Gaz Métro veut implanter en la faisant passer comme indispensable à l'économie régionale* ».<sup>3</sup>

La conciliation d'un terminal méthanier, notamment sur le site choisi, avec l'importance du tourisme national et international (plus de 4 millions de visiteurs) dans la région de Québec s'avère impossible. On sait également que « les beaux paysages » constituent un des premiers éléments incitatifs à visiter un lieu, conséquemment, la préservation de ces paysages attractifs devient un précieux moyen de maintenir la valeur de la ressource touristique pour le futur.

À notre avis, l'implantation d'une telle infrastructure lourde et à risque est susceptible d'être suivie par d'autres aménagements ayant d'importants impacts tels des quais de transbordement de vrac du port de Québec, qui pourraient nuire au développement du tourisme fluvial (croisières et excursions) et du tourisme terrestre, notamment à l'Île d'Orléans et sur la Rive-Sud. L'est de Lévis constitue la porte d'entrée de la route panoramique (132) en direction du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Peut-on imaginer une rupture très nette dans le paysage rural pour insérer des infrastructures non compatibles, des clôtures métalliques laides et toute la cour de quincaillerie connexe à ce type d'implantation!

Est-ce que ce genre de projet correspond à la vision de développement préconisée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dont fait partie Lévis et l'Île d'Orléans? Dans son rapport de 2005, la CMQ propose pour l'avenir un « aménagement du territoire exemplaire à la hauteur du statut de capitale ». De plus, on y lit que « l'agglomération métropolitaine est réputée pour la beauté de ses paysages naturels et de l'intérêt de son patrimoine bâti. C'est pourquoi la CMQ préconise, dans le cadre de ses interventions, le respect de l'ensemble des ressources, lesquelles contribuent à façonner les patrimoines naturel et culturel. Ce faisant, elle participe au rehaussement du produit touristique de calibre international que constitue notre destination ».<sup>4</sup>

On ne peut se permettre l'enlaidissement des lieux sans mettre en danger les fondements mêmes de l'intérêt culturel et touristique de la région métropolitaine. Comme l'exprimait l'écrivain espagnol Fernando Sanchez « celui qui détruit la beauté engendre la pauvreté ».<sup>5</sup> Une détérioration des façades de l'Île d'Orléans aurait assurément à long terme des impacts sur sa valeur symbolique et identitaire, sur le tourisme culturel et sur plusieurs autres activités (croisières internationales, navigation de plaisance, promenades en voiture ou vélo) dont les retombées économiques sont directement liées à un environnement esthétique et sécuritaire. De grâce, ne laissons pas le consortium Rabaska amoindrir le patrimoine et le paysage de nos origines pour des justifications exclusivement financières axées sur un produit destiné aux Américains.

<sup>1</sup>Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), Martine Rochefort et Marie-Michèle Parent, Étude du paysage, 1994.

<sup>2</sup>Lettre du 27 septembre 2006.

<sup>3</sup>Hélène Boily, « Évitions le massacre d'une région », Texte paru dans la rubrique Opinion du lecteur du Journal de Lévis, le 29 mars 2006.

<sup>4</sup>Communauté métropolitaine de Québec, « Vision stratégique de développement, Bâtir ensemble une communauté forte », novembre 2005, p.5

<sup>5</sup>In : Rapport 2004-2005 de la Commission des biens culturels (mot du président).

**Galerie-Boutique**  
**la Fascine**



**Là ou les paysages sont à perte de mots...  
en plein cœur de Bellechasse.**

**BOUTIQUE CHAMPÊTRE**

La Galerie vous propose la découverte d'artistes en métiers d'arts et d'artisans de Bellechasse et d'ailleurs. La boutique regorge d'objets ludiques ou rustiques sélectionnés avec attention et qui sauront s'intégrer dans votre décor intérieur ou votre porche.



Ouvert du 24 juin au 16 septembre, les jours et vendredis de 11h à 20h et les samedis et dimanches de 11h à 17h.  
2866, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse  
Information : 418-687-6759 ou visitez : <http://lafascine.blogue.ca>

*Fête des Arts & Traditions de Berthier-sur-Mer*



**Exposition artistique multidisciplinaire**  
Du 7 au 9 septembre 2007

**Groupe d'artistes invité :**  
L'Atelier d'Aquarelle de Québec

**Conférencier :**  
Guy Lemieux, artiste, peintre-lissier, diplômé École des Beaux-Arts  
Thème : *Sources d'inspiration d'un artiste*

**Horaire des expositions :**  
12h00 à 17h00

**Lieu :**  
Rue Principale de Berthier-sur-Mer, etc.

**Information ou inscription, contactez :**  
Corporation touristique de Berthier-sur-Mer  
(418) 259-2339  
[berthiersurmer@globetrotter.net](mailto:berthiersurmer@globetrotter.net)  
Date limite d'inscription : le 10 juillet 2007

AQUARELLE  
ANTIQUITÉS  
ARTISANAT  
JOAILLERIE  
MUSIQUE  
PEINTURE  
PHOTOGRAPHIE  
POÉSIE  
SCULPTURE  
VITRAIL

## Usine L'Hoir et maison natale de Louis Fréchette à Lévis

### Appel à la mobilisation :

*Louis-Philippe Picard*  
archéologue, membre de l'AAQ et de l'APMAQ

Louis-Philippe Picard a souhaité qu'une invitation soit lancée aux membres de l'APMAQ d'appuyer la démarche de la Société d'histoire régionale de Lévis en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du site de l'*Usine L'Hoir et de la Maison Louis-Fréchette*.

L'usine L'Hoir est une usine désaffectée située au bord de l'Anse Hadlow à Lévis, construite en 1939 par l'homme d'affaires belge Georges-Armand L'Hoir. On y fabriquait des seaux en aluminium ainsi que des casseroles et des cuves.

L'usine présente des caractéristiques architecturales intéressantes et sa situation face au fleuve est magnifique, mais le site fait l'objet de projets immobiliers de la part de l'entreprise privée.

Dans le but d'empêcher la construction de condos sur ce site exceptionnel, les gens de la Société d'histoire régionale de Lévis ont invité leurs concitoyens à participer, en avril dernier, aux consultations publiques concernant le sort futur du site. Une pétition pour la sauvegarde de l'usine L'Hoir et de son site a aussi été lancée demandant à la Ville de Lévis de «mettre en valeur ce patrimoine industriel, de ne pas démolir le bâtiment et de ne pas construire de condominium, afin de garder l'intégrité de ce lieu unique par la beauté du paysage et sa richesse historique.»

Les études ne manquent pourtant pas visant le recyclage et la réhabilitation de ce bâtiment industriel de Lévis : travaux d'étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval, plans de la Capitale Nationale du Québec, études concernant le potentiel touristique de l'Anse Hadlow et la possibilité de recycler l'usine L'Hoir en ateliers d'artistes ou en économusée. Le G.I.R.A.M. et la corporation La Maison Louis-Honoré-Fréchette de Lévis suggèrent pour leur part de rénover l'usine L'Hoir plutôt que de la démolir.

*Pour en savoir davantage ou pour signer la pétition en ligne :*

[www.maisonfrechette.com](http://www.maisonfrechette.com)

[www.usinelhoir.maisonfrechette.com](http://www.usinelhoir.maisonfrechette.com)

### *Énergie éolienne - patrimoine naturel et bâti*

Deux membres de l'APMAQ, Eden Muir et Bertrand Gaudreau, attirent notre attention sur l'impact de l'implantation d'éoliennes sur le paysage et nous invitent à une réflexion concernant de tels projets. Pour en savoir davantage, on peut consulter différents sites Internet.

Pour Stanbridge en Estrie

Le site Internet [www.eoliennes-infos.com](http://www.eoliennes-infos.com) parrainé par des citoyens de la région de l'Estrie, a pour but de recueillir de l'information et d'explorer différentes avenues reliées à l'énergie éolienne en général et le parc éolien proposé par le Groupe S.M. International (SMI) pour Stanbridge Station en particulier. Pour adresser ses commentaires sur le sujet, écrire à [eoliennesinfos@yahoo.ca](mailto:eoliennesinfos@yahoo.ca).

Sur le site, on peut également télécharger le rapport du projet officiel (MS Word doc) et la carte (pdf).

Pour Cacouna et la MRC de Rivière-du-Loup

Concernant «le marché douteux du vent» et les inquiétudes au Bas-Saint-Laurent, on peut entre autres consulter le mémoire de Bertrand Gaudreau sur le Projet éolien de Sky Power et celui présenté au Bureau et audiences publiques en environnement visant le Projet d'aménagement d'un parc d'éoliennes dans la MRC de Rivière-du-Loup (Rédigé par François-Luc Desaulniers, Cacouna, juin 2006).

## Vie de l'association

### L'APMAQ ET SES PARTENAIRES DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE Échos d'une rencontre des sociétés montréalaises membres de la FSHQ

Agathe Lafortune

Le 28 mars 2007 a eu lieu une rencontre des sociétés montréalaises membres de la FSHQ. C'est la Société d'histoire de Saint-Henri qui a accueilli les quelque quarante-quatre participants à cette activité réunissant un nombre presque aussi grand de sociétés montréalaises intéressées par l'histoire ou le patrimoine. Marcel Crépeau, Louis Patenaude et Agathe Lafortune étaient présents au nom de l'APMAQ. Le but de cette rencontre présidée par Richard Smith, administrateur, et Richard Bégin, président de la FSHQ, était de faire connaissance pour mieux agir ensemble.

#### *Se concerter en vue de l'action*

Monsieur Bégin a tenu tout d'abord à présenter les outils de communication privilégiés de la Fédération pour assurer sa mission de diffusion de l'histoire du Québec : le magazine *Histoire Québec*, *Les éditions Histoire Québec* et le comité du patrimoine. Ce comité, qui intéresse tout particulièrement l'APMAQ, offre soutien et conseils aux sociétés membres engagées dans des dossiers de sauvegarde ou de mise en valeur. Le Comité du patrimoine de la FSHQ entend aussi participer aux travaux du livre vert de la Ministre de la culture et des communications du Québec et à ceux menant à la refonte possible de la Loi sur les biens culturels et à l'élaboration d'une politique du patrimoine. Ce sont là des dossiers qui intéressent également l'APMAQ.

#### *Le manque de reconnaissance des sociétés d'histoire*

Les participants à la rencontre du 28 mars ont eu l'occasion de faire part de leurs préoccupations et d'échanger sur des moyens pouvant les soutenir dans la poursuite de leur mission commune. Le financement est apparu comme étant un problème pour l'ensemble des Sociétés d'histoire locale, mais la reconnaissance en est un autre tout aussi important.

Le manque de reconnaissance du milieu associatif en histoire et en patrimoine est un problème en effet, et ce problème est lié jusqu'à un certain point à son manque de financement. Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire d'Héritage Montréal, madame Phyllis Lambert n'avait-elle pas clamé que le milieu associatif était une composante essentielle d'une société moderne et qu'il était bien temps que les autorités gouvernementales «nous» reconnaissent.

#### *La pauvreté des organismes en patrimoine*

La situation des organismes en histoire et en patrimoine a fait l'objet d'une vaste enquête de la part de l'Observatoire de la culture du Québec il y a quelques années. Les données de cette collecte de renseignements sont disponibles depuis décembre 2006 sur le lien internet suivant :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publiationobs/etatpatrimoine.htm>

Qu'est-ce qu'on y apprend ? Le portrait esquissé des organismes oeuvrant sur le terrain — l'APMAQ a collaboré à cette enquête et fait partie du portrait — montre que le secteur de l'histoire et du patrimoine est le plus pauvre du milieu de la culture. Cela ne nous surprend guère. !

#### *Un patrimoine bâti toujours menacé*

12 *La Lucarne-été-2007*

Plusieurs sociétés d'histoire locales trouvent ardu le travail de sauvegarde du patrimoine bâti. Elles disent, entre autres, que c'est difficile de comprendre le fonctionnement des CCU nommés par les municipalités. Elles déplorent en général le trop grand pouvoir économique des promoteurs immobiliers et elles aimeraient pouvoir compter sur l'appui de la FSHQ dans la défense de bâtiments et de sites patrimoniaux menacés.

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec entend poursuivre son action en faveur de la diffusion de l'histoire, et son action — comme l'APMAQ — est fonction de la contribution de ses membres ... bénévoles.

#### *Pour en savoir davantage*

Une visite du site Web de la FSHQ donne une bonne idée de l'ampleur du travail de la FSHQ.

[www.histoirequebec.qc.ca](http://www.histoirequebec.qc.ca)

*Le Fil d'histoire* est un bulletin électronique publié chaque semaine par la FSHQ. C'est un des outils dont dispose la FSHQ pour communiquer dans tout le Québec les activités de ses sociétés membres et les dernières nouvelles la concernant.

Rappelons qu'il a été souhaité, lors de l'atelier tenu pendant le dernier congrès de l'APMAQ, que *La Lucarne* fasse mention de l'existence du *Fil d'histoire*, ce babillard des activités des sociétés membres. C'est maintenant chose faite.

[fshq@histoirequebec.qc.ca](mailto:fshq@histoirequebec.qc.ca)

Il a été également suggéré que les membres de l'APMAQ agissent en concertation avec les membres des sociétés locales d'histoire en vue de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

#### **Site web de l'APMAQ – statistiques hiver 2007**

Un histogramme fait le portrait des visites sur notre site web. Il donne une idée de l'achalandage des derniers mois et montre, entre autres, que 19 personnes par jour ouvrent une page du site web de l'APMAQ et que 13 d'entre elles consultent ce site pour la première fois.

## Visite-ateliers à Saint-Jovite (Mont-Tremblant)

Dimanche le 26 août 2007

Responsable : Réal Béland avec la  
collaboration de Denis Archambault

Denis Archambault, de l'APMAQ, dont la résidence a fait l'objet d'une émission cette année à *Passion maisons* invite les membres à une activité spéciale.

Voici un aperçu du programme:

11: 00 Accueil au 35, chemin du lac Duhamel à la maison de Denis Archambault

11:15 Dévoilement d'une plaque en hommage aux premiers occupants de la maison

12: 00 Repas champêtre ( apporter son repas et sa chaise pliante)

13: 00 à 16:00

- Visite de la maison avec des artisans ayant participé à sa restauration

- Présentation du four à pain par le concepteur et boulange collective guidée par un boulanger

- Confection de savon à l'ancienne par une résidente

- Échanges concernant la restauration de meubles avec un restaurateur

- Démonstration par un artisan (avec mortaiseuse et anciens rabots) reliée à la fabrication de portes et fenêtres à l'ancienne

16: 00 Vin de l'amitié

Pour se rendre, prendre l'autoroute 15 qui devient ensuite la route nationale 117 et continuer jusqu'à Mont-Tremblant (anciennement St-Jovite) : toujours sur la route 117, continuer jusqu'à 1 km après avoir dépassé la sortie 119 (Mont-Tremblant-Montée Ryan), sans

l'emprunter. Passer sur le viaduc et, 1/2 km plus loin, vous allez voir le restaurant *La Table enchantée*. La maison est située à droite quand on roule en direction nord, au 35, chemin du lac Duhamel. Elle est visible de la route 117 ; elle est de couleur blanc et bleu.

*En cas de pluie, l'activité est reportée au 2 septembre*

### En bref...

#### Une Société voit le jour à Berthier-sur-Mer.

Une dizaine de Berthelais travaillent depuis cinq mois à la création d'une Société de l'histoire et du patrimoine de Berthier-sur-Mer. Conscients qu'ils ont un village beau par ses grandes terres au bord du fleuve et par son patrimoine bâti dont l'église, ces citoyens savent bien que cette beauté et son harmonie restent fragiles, pouvant basculer rapidement vers un développement anarchique.

Aussi, le groupe a-t-il pensé qu'il fallait prendre conscience des trois cents ans de leur histoire de peuplement, la faire valoir, protéger leur patrimoine architectural de même que leur ligne d'horizon. C'est important, le paysage pensent-ils, on ne peut s'y inscrire n'importe comment. C'est pourquoi 101 cartes de membres fondateurs sont actuellement en circulation en quête de preneurs, leur adhésion constituant un geste d'engagement en vue de l'histoire toujours à poursuivre.

Les membres du Comité provisoire sont André Gaulin, président, Yves Poisson, vice-président, Karyne Tremblay,

trésorière, Lucile Marsolais, secrétaire, ainsi que les conseillers suivants : Suzanne Gaumont, Ginette Pelletier, Charles-André Munger, Philippe Picard et Jacques Portelance, ce dernier s'étant fortement impliqué depuis longtemps pour la sauvegarde des maisons anciennes.

André Gaulin

#### Invitation à visiter des jardins privés de Cap-Saint-Ignace

Pour une dixième année consécutive, des propriétaires de jardins privés de Cap-Saint-Ignace accueilleront les visiteurs de 9 heures à 17 heures les 28 et 29 juillet 2007. Les personnes intéressées à faire cette visite se rendent, aux jours précités, au Bureau d'accueil touristique (Halte routière municipale) situé au 223, Chemin des Pionniers Ouest (route 132) pour y prendre la liste des jardins proposés, leurs adresses et leurs caractéristiques. Ils reçoivent à ce moment une carte de la municipalité leur permettant de localiser ces jardins.

Pour informations concernant cette visite, on téléphone au (418) 246-5390.

Anita Caron

### ACTIVITÉS 2007

#### Visites – été 2007

20 mai : Saint-Joseph-du Lac dans les Basses-Laurentides

10 juin : Yamachiche en Mauricie

15 juillet : Léry en Montérégie

26 août : Mont-Tremblant dans les Hautes-Laurentides

Congrès : 21, 22 et 23 septembre  
Saint-Joseph-de-Beauce

## Ébénisterie St-Jude enr.

Pour la protection & la conservation de notre patrimoine architectural

### Restauration & Reproduction

Portes, fenêtres, ornements architecturaux, contrevents,  
lambris & boiseries anciennes

Menuiserie générale & Quincaillerie d'époque – Meubles québécois sur mesure

1522, rue St-Charles, St-Jude, Qc, T (450) 792-3749 F : (450) 792-3528

[ebenisteriestjude@hotmail.com](mailto:ebenisteriestjude@hotmail.com)

# Carrefour des petites annonces



**BARDEAUX DE CÈDRE**

WWW.TOITURESTRUDEL.COM



## Spécialistes des toits en pente

Bardeaux de cèdre blanc de l'Est du Canada et bardeaux de cèdre rouge fendus à la main de l'Ouest du Canada.

Aussi, bardeaux d'asphalte.

\* Informez-vous auprès de nous sur les bardeaux Enviroshake, faits de pneus et de plastiques recyclés, une imitation parfaite des bardeaux de cèdre;

**Garantie 50 ans.**

\*Pour une toiture en cèdre qui va durer longtemps grâce à notre technique de pose.

Visitez notre site internet et écrivez-nous sur:

**info@toiturestrudel.com**  
ou appelez-nous de partout au Québec,  
au **1-888-674-1402** ou au **(418) 674-1402.**

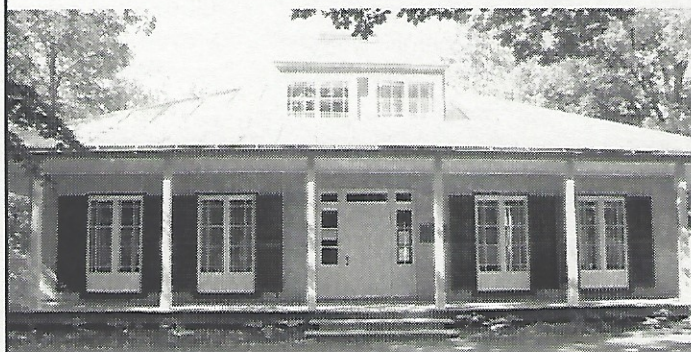
Travaux exécutés par les propriétaires,  
Luc et Jean-Sébastien Trudel.

**Estimation gratuite**

**RBQ: 8102-9621-25**

**COUPE-FROID LAPOINTE INC.**

*une expertise, une renommée !*



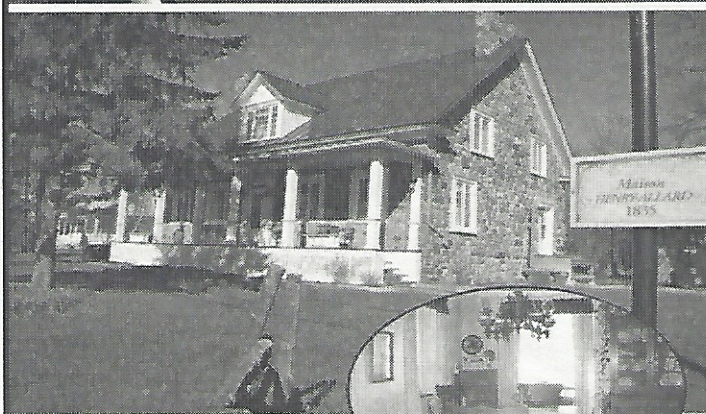
Profitez de notre expérience  
de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid  
pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :

- Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier (bureau du premier ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
- Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes,  
Beauport (Québec), G1E 2E4  
Téléphone/fax : (418) 661-4694

Courriel : [cflap@sympatico.ca](mailto:cflap@sympatico.ca)  
web : [www.coupe-froid.com](http://www.coupe-froid.com)  
Licence RBQ : 2732-1165-36



Véritable ancestrale en pierre datant de 1835, au bord de la rivière Richelieu, grand terrain aménagé de 48 355 pieds carrés, arbres matures, garage, granges. Plancher de bois, plafonds caissons, foyer, thermopompe, fenêtres et portes neuves. Restauration à compléter. 25 min. des ponts, près aut. 30. Bienvenue aux passionnés de maisons anciennes ! Possibilité de négocier les meubles antiques actuellement dans la maison.

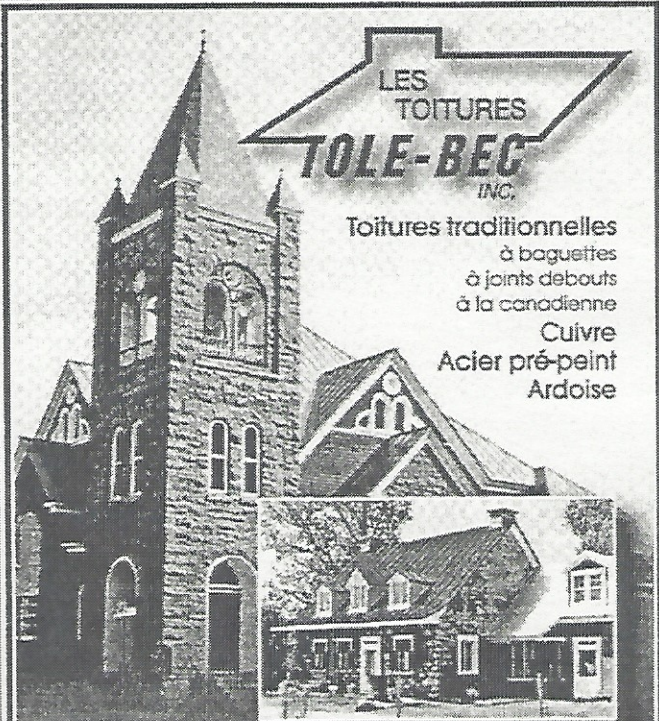
[cgarant@lacapitalevendu.com](mailto:cgarant@lacapitalevendu.com)  
Le Capitale des Sommets inc.  
courtier immobilier agréé



450.649.2244



Toitures traditionnelles  
à baguettes  
à joints debouts  
à la canadienne  
Cuivre  
Acier pré-peint  
Ardoise



1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval

(450) **661-9737** Site Internet : [tole-bec.com](http://tole-bec.com)

La publication d'annonces publicitaires dans La Lucarne ne constitue, en aucune façon, une recommandation des personnes et des entreprises qui y proposent leurs services. Il serait cependant opportun que toute personne souhaitant faire appel aux services d'une entreprise demande qu'on lui fournisse des références quant à ses réalisations antérieures.

## L'Atelier du vieux pin

- ★ Séminaire sur la finition à l'ancienne niveau 1 et 2
- ★ Meubles peints à l'ancienne
- ★ Reproduction de meubles d'époque
- ★ Produits de finition et quincaillerie décorative
- ★ Magasin en ligne

PROPOSEZ-MOI UNE IDÉE,  
JE LUI DONNERAI VIE

514.886.9121 et 450.799.0080  
5255 rue des Seigneurs Est  
Saint-Hyacinthe, Québec  
Sortie 138 Aut. 20  
www.atelierduvieuxpin.com



### À VENDRE

**Maison ancienne (1825)**  
En excellent état, située à Ste-Rose  
Laval

Double lot, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain et demi 2 foyers, plusieurs armoires encastrées, plafond d'origine Pierre d'évier, mur de pierre à l'intérieur, planchers de bois franc, cuisine moderne et fonctionnelle.

**Dominique Arnoldi**  
(604) 340-4919  
arnoldid@vancouver.cbc.ca

### Restauration maison ancienne

Maçonnerie traditionnelle

Taillage de pierre

Fenêtres et portes de bois

Bardeaux de bois

Foyer et cheminée

#### Maître d'oeuvre:

Lester Toupin  
maçon fumiste

Donald Ouellet  
charpentier

Marc St-Pierre  
ébéniste porte et fenêtre

www.lesartisansdufjord.com

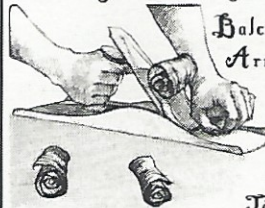
(418)675-1399

328 rue du Quai, Ste-Rose-du-Nord



## Fébenisterie Pelletier & fils inc.

Fidèle gardien du patrimoine depuis 1890



Balcons, colonnes, ornements architecturaux.  
Armoires de cuisine et meubles exclusifs.

Leon-Raymond Pelletier  
Antoine Pelletier  
2995 chemin des Patriotes  
Saint-Ours

Tél.: (450) 785-2822 Fax.: (450) 785-3822

## Ferblantiers - couvreurs



**Guy Corbeil**

1641 A, 6<sup>e</sup> Rang  
Saint-Gabriel-de-Brandon  
J0K 2N0

Téléphone : (450) 835-2851  
Télécopieur : (450) 835-9845



# Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association

## Congrès Saint-Joseph-de-Beauce 21, 22, 23 septembre 2007

Anita Caron

Le congrès annuel aura lieu à Saint-Joseph-de-Beauce les 21, 22 et 23 septembre 2007. Petit village agricole de 1736 à 1857, Saint-Joseph fut désigné, le 10 juin 1857, chef-lieu du district judiciaire de Beauce et devint, à compter de 1920, une ville industrielle prospère. Le presbytère, l'église, le collège, l'orphelinat et le couvent constituent l'ensemble institutionnel autour duquel s'est organisée la vie sociétale.

À proximité de cet ensemble classé par les gouvernements du Québec et du Canada, se trouve le Palais de justice-prison reconnu pour ses qualités architecturales et pour le rôle majeur qu'il a exercé dans le développement socio-économique de la municipalité.

Des maisons représentatives du patrimoine beauceron sont identifiées et constituent le circuit de la Gorgendière qui invite les visiteurs à se familiariser avec l'histoire de Saint-Joseph et avec son architecture ancienne.

La journée du samedi sera consacrée à la découverte de ce riche patrimoine. Celle du dimanche nous conduira à Saint-Séverin, un village sommet qui permet de contempler les plus vieilles montagnes de la terre, les Appalaches. La présentation par Daniel Carrier de l'inventaire architectural qu'il a récemment effectué, la visite de l'église, de maisons et du cimetière avec ses exceptionnelles croix de fer forgé ouvriront certainement des perspectives insoupçonnées sur ce que représente la mise en valeur du patrimoine dans une communauté de 277 habitants.

À part la présentation du patrimoine beauceron qui aura lieu le samedi matin au Musée Marius-Barbeau, les autres activités se tenant à Saint-Joseph, se dérouleront au Chalet de l'OTJ.

Le repas du samedi midi aura lieu au restaurant le Bourre-Joie; celui du samedi soir, au Chalet de l'OTJ; celui du dimanche midi à Saint-Séverin. Le numéro de *La Lucarne* d'automne présentera les informations requises concernant le programme, le coût de l'inscription et des trois repas en groupe. Le logement est laissé à la discrétion des congressistes. Bienvenue à toutes et à tous.

### Informations

Secrétariat de l'APMAQ : T (514) 528-8444

### CONGRÈS

#### Liste de lieux d'hébergement

Gîte Chez Toit (4 soleils)  
642-A Boul. Renault, Beauceville  
774-3728  
<http://www.chez-toit.com/>

Gîte La Maison D'Élyse (4 soleils)  
218, av. Lambert, Beauceville  
774-4753  
<http://www.maisondelyse.com/>

Motel-Restaurant Bellevue (3  
étoiles)  
1150, av. Du Palais, Saint-Joseph-  
de-Beauce  
397-4052  
[http://www.quebecweb.com/  
bellevue/](http://www.quebecweb.com/bellevue/)

Motel-Restaurant *Le Journal* (2  
étoiles)  
269, route 276, Saint-Joseph-de-  
Beauce  
397-4052

Gîte Entre Rivières et Montagnes  
(4 soleils)  
593, av. Du Palais, Saint-Joseph-  
de-Beauce  
397-8489  
[http://  
www.entreriviereetmontagnes.com](http://www.entreriviereetmontagnes.com)



Maison située à Saint-Joseph-de-Beauce  
Propriété de Luc Harvey. Photo : Yves Laframboise